

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 52
- présents suppléants : 4
- procurations : 12
- votants : 68
- suffrages exprimés : 68
- pour : 68
- contre : 0

DÉLIBÉRATION n° 2022/076

L'an deux mille vingt-deux et le 14 avril à 18 heures trente, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni, au gymnase de LANNEMEZAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Bruno FOURCADE, Stéphane SARRAT (suppléant de Roger LACOME), Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Maurice LOUDET, Karine MEDOUS, Hervé CARRERE, Francis ESCUDE, Cécile SAINT-MARTIN (suppléante de Christophe MUSE), Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Jean-Bernard COLOMES, Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Eric LUVISUTTO (suppléant de Romain CAUCHOIS), Véronique MOUNIC, Christine MONLEZUN, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Céline CASSAGNEAU, Nicolas COLOMES, Serge SOHIER, Alain DASQUE, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Robert MONZANI, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sandrine DURAN, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Sophie ZANARDO (suppléante de Dominique DEMIMUID), Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Patrick ABADIE, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, André RECURT, Joëlle ABADIE et Didier FAVARO.

Titulaires ayant donné procuration : Lionel CAZAUX à Chrystelle MAUPAS, Pascale LEONARD à Rose-Marie COLOMES, Jean-Marie VIGNES à Pierre DUMAINE, Ludovic PONTICO à Catherine CORREGE, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Patricia CORREGE à Catherine CORREGE, Nathalie SALCUNI à Jean-Paul LARAN, Françoise PIQUE à Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBE à Gisèle ROUILLON, Jean-Paul COMPAGNET à Régine SARRAT, Valérie DUPLAN à André RECURT et Gérard SABATHIE à Stéphanie LAGLEIZE.

Absents excusés : Fabienne ROYO, Jean-Marc DUPOUY, Isabelle ORTE, Philippe LACOSTE, Christine FAUGERE, Joëlle VIGNEAUX, Jean-Pierre CABOS (parti avant le vote du point 9), Joël DEVAUD (et le pouvoir de Guy RAYNAL parti avant le vote du point 9), François DABEZIES (parti avant le vote du point 9), Pascal LACHAUD (parti avant le vote du point 9), André QUINON (parti avant le vote du point 9), Geneviève PFLIMLIN (partie avant le vote du point 9) et Jean-Charles LAUREYS (parti avant le vote du point 11).

Objet : Finances – Moulin des Baronnies : Tarifs 2022

Il y a lieu de fixer de nouveaux tarifs d'entrée pour l'année 2022 au Moulin des Baronnies, afin de les mettre en adéquation avec les évolutions constatées sur les dépenses de fonctionnement du site et de maintenir les mêmes niveaux de qualité de prestation.

Les tarifs suivants sont proposés pour 2022 :

GITE	DU 01/11 AU 30/04	
	ADULTE	18,00 €
	ENFANT	12,00 €
	GITE COMPLET	330,00 €
	DU 01/05 AU 31/10	
	ADULTE	15,00 €
	ENFANT	12,00 €
	GITE COMPLET	270,00 €
	FORFAIT MÉNAGE	600,00 €
	Accusé de réception en préfecture 065-200070787-20220414-2022-076-DE Date de réception : 27/04/2022 Date de réception préfecture : 27/04/2022	

VITRINE	DU 01/11 AU 30/04	
	JOURNÉE	165,00 €
	1/2 JOURNÉE	110,00 €
	PIQUE NIQUE	SUPPRIMÉ
	DU 01/05 AU 31/10	
	JOURNÉE	130,00 €
	1/2 JOURNÉE	100,00 €
	PIQUE NIQUE	SUPPRIMÉ
	FORFAIT MÉNAGE	100,00 €

CAMPING	DU 01/05 AU 31/10	
	Adulte	4,00 €
	Enfant moins de 12 ans	2,60 €
	Véhicule	2,00 €
	Tente	4,00 €
	Caravane	5,00 €
	Camping car	6,00 €
	Vidange Camping Car	4,50 €
	Branchement électrique 10 A	3,10 €
	Lave linge	4,50 €
	Sèche linge	5,50 €
	Lave linge avec lessive	5,50 €
	Garage saison	100 €/mois
	Garage hors saison	21,00 €
	SUPPLÉMENT ANIMAL DE COMPAGNIE *	2,00 €

* tatoué, vacciné avec carnet de vaccination. Tarif pour 1 animal. 2 maximum. Ils sont interdits dans tous les locatifs

PRÊT A CAMPER	DU 15/6 AU 15/9	
	NUIT	45,00 €
	LES 7 NUITS	280,00 €
	1 NUIT Pèlerin	15 €
	FORFAIT MÉNAGE	60,00 €

VTT ABSENCE DE DELIBERATION	1/2 JOURNÉE	15,00 €
	JOURNÉE	25,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

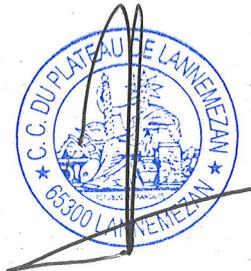
DECIDE

- d'adopter les nouveaux tarifs ci-dessus des entrées sur le site du Moulin des Baronniees à compter de ce jour.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 27 AVR. 2022



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20220414-2022-076-DE
Date de télétransmission : 27/04/2022
Date de réception préfecture : 27/04/2022